

Motion déposée par les personnels d'éducation du SNES-SNEP/FSU du lycée Louis Pasteur de Somain CA du jeudi 29 novembre 2012

Pour la deuxième année consécutive, le Rectorat de Lille a demandé aux enseignants d'assurer des heures de cours gratuitement en interprétant à sa manière les textes nationaux qui régissent leurs statuts (les décrets de 1950).

A l'issue des vacances de la Toussaint, 16 enseignants du lycée Pasteur de Somain ont reçu une note dans leur casier pour leur indiquer qu'une heure de cours de leur service hebdomadaire devait être assurée gratuitement.

Pour les enseignants du lycée Louis Pasteur de Somain, ces majorations de service ont sonné comme une provocation au regard de leur investissement pour les élèves. Les enseignants ne comptent pas leurs heures (projets, sorties, réunions, etc.) et ont vu dans cette mesure vexatoire, une absence de reconnaissance de leur travail.

De plus, cette circulaire instaure deux poids et deux mesures dans le calcul du temps de travail des enseignants : un calcul dans l'académie de Lille et un autre dans le reste du pays.

Comme dans d'autres établissements (lycée Voltaire de Wingles, lycée Blaise Pascal de Longuenesse, lycées Mousseron et Kastler de Denain, lycée de l'Escaut de Valenciennes, lycée de Condé, ...), les enseignants du lycée Louis Pasteur de Somain se sont mobilisés contre le travail gratuit en se mettant en grève le jeudi 22 novembre.

Reçu en audience ce mardi 27 novembre, le SNES de Lille a porté entre autres les revendications des collègues de lycée touchés depuis 2 ans par la majoration de service.

Lors de cette audience, Le recteur a indiqué :

- 1) qu'il mettrait fin à cette pratique de majoration dès la rentrée 2013
- 2) qu'une enveloppe d'HSE était laissée à la discrétion des chefs d'établissement qui n'avaient pas majoré les services et dont les VS avaient été retoqués par les services du rectorat, « au bénéfice des enseignants particulièrement concernés en vertu de leur discipline et qui, par ailleurs, s'investissent dans des activités pédagogiques autres que l'enseignement. »

Concernant le 1^{er} point, l'égalité de traitement entre les académies est retrouvée pour la prochaine année scolaire, mais l'inégalité perdure cette année entre les lycées de notre académie. Le CA du lycée Louis Pasteur de Somain demande la non application de la circulaire de l'ex-Rectrice pour tous : il est inacceptable que les collègues majorés initialement ne soient pas immédiatement réintégrés dans leurs droits statutaires.

Concernant le 2^{ème} point, Le CA du lycée Louis Pasteur de Somain demande la restitution immédiate des heures non payées, sans la moindre condition, ni contrepartie.